

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/22**

Séance du 18/12/2023

**ACTIVITES DU DIRECTEUR SUR LA PERIODE DU 31 JANVIER 2023 AU
31 OCTOBRE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 18/12/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de prendre acte de l'activité du Directeur de Vienne Numérique pour la période du 31 janvier au 31 octobre 2023, telle que présentée dans le rapport.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé